

Notes concernant « Musique-Cordiale »

Our very first acts in 2004 when Pippa and I first conceived of what we envisaged as a SMALL series of little concerts and events involving our friends who liked to sing and play... was to register two business or trade names. These were **Ensemble Cordial** (used for our first concerts in Britain and France and for CDs of our first concerts in Uzès, Goudargès and Totnes) & **Musique-Cordiale** or **Musique Cordiale** (used for the initial week of concerts in what became the festival - used with and without the hyphen). Only after the first events in 2004 and 2005 did we establish the association in Seillans in 2006 (mainly in order to qualify for public funding, initially from the Municipality of Seillans and later from other towns and villages and eventually from the Département du Var and the Communauté des Communes du Pays de Fayence). These unique business names therefore belong to us personally though we have obviously agreed to their use by the festival and its promoters (who also happened to be us!)

Later, in order to employ administrators in France and Britain, we registered a company and enrolled it as an employer in both countries. Separately (and at some expense), we set up an independent English charity to enable us to attract tax-deductible donations capable of supporting musicians and students coming to the festival and its academy – and their teachers and the principal conductors and later to sustain activities in Britain, particularly during the pandemic. It could do this mainly through the UK Gift Aid scheme for UK tax-payers (EU tax-payers can also claim back some tax paid through the association) and because it could receive – and pass on to the festival – funds that we applied for from other UK charities.

Pippa and I plan to retire from executive functions in the French association on 31 March 2026. However, we wish to retain ownership of these names and may in future consider organising other events elsewhere. I also plan to continue to chair the English charity (and to continue to support the association and festival to the extent that we can from afar). We also plan to participate in the festival (including, this summer, inviting other participants to dinner in our Seillans garden one evening during the festival).

As we withdraw from the management of the festival and association, we therefore propose to license the use by the association of the names for use by the association and for the festival in the Var and to do so for the nominal consideration of an annual fee of one pound or equivalent at least for an initial period of say 2- 5 years.

====

En 2004, lorsque Pippa et moi avons imaginé une petite série de concerts et d'événements avec nos amis musiciens, nous avons déposé deux noms commerciaux : Ensemble Cordial (pour nos premiers concerts en Grande-Bretagne et en France, ainsi que pour les CD de nos premiers concerts à Uzès, Goudargès et Totnes) et Musique-Cordiale ou Musique Cordiale (pour la première semaine de concerts de ce qui allait devenir le festival). Ce n'est qu'après ces premiers événements en 2004 et 2005 que nous avons créé l'association à Seillans en 2006 (principalement pour obtenir des subventions publiques, d'abord de la commune de Seillans, puis d'autres villes et villages, et enfin du département du Var et de la Communauté des Communes du Pays de Fayence). Ces noms commerciaux uniques nous appartiennent donc personnellement, bien que nous ayons bien entendu autorisé leur utilisation par le festival et ses promoteurs (qui se trouvent être nous-mêmes !).

Par la suite, afin d'employer des administrateurs en France et en Grande-Bretagne, nous avons créé une société et l'avons enregistrée comme employeur dans les deux pays. Parallèlement (et à nos frais), nous avons mis en place une association caritative anglaise indépendante pour nous permettre de collecter des dons déductibles d'impôt destinés à soutenir les musiciens et les étudiants participant au festival et à son académie, ainsi que leurs professeurs et les chefs d'orchestre principaux, et plus tard, à pérenniser nos activités en Grande-Bretagne, notamment pendant la pandémie. Ceci a été possible principalement grâce au dispositif britannique Gift Aid pour les contribuables britanniques (les contribuables de l'UE peuvent également récupérer une partie des impôts payés par l'intermédiaire de l'association) et grâce à la possibilité de recevoir – et de reverser au festival – des fonds que nous avons sollicités auprès d'autres associations caritatives britanniques.

Pippa et moi prévoyons de quitter nos fonctions de direction au sein de l'association française le 31 mars 2026. Cependant, nous souhaitons conserver la propriété de ces noms et pourrions envisager à l'avenir d'organiser d'autres événements ailleurs. Je prévois également de continuer à présider l'association caritative anglaise (et de soutenir l'association et le festival dans la mesure du possible, à distance). Nous prévoyons aussi de participer au festival (notamment en invitant d'autres participants à dîner dans notre jardin de Seillans, un soir pendant le festival).

Dans le cadre de notre retrait de la gestion du festival et de l'association, nous proposons donc d'accorder à l'association une licence d'utilisation des noms pour son propre usage et pour le festival dans le Var, moyennant une contribution annuelle symbolique d'une livre sterling (ou l'équivalent), pour une période initiale de 2 à 5 ans. **Jonathan & Pippa**